

Date de publication :

06 JAN. 2026

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
HAB	2025	12	173

ARRETE COMMUNAUTAIRE

SERVICE/DIRECTION : HABITAT	OBJET : Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux
--	--

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole N° HAB 2012-115-0001 du 24 avril 2012 portant modification des statuts de Nîmes Métropole afin de prendre compétence « création, entretien et gestion » des aires d'accueil des gens du voyage.

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole N° HAB 2025-03-042 du Conseil Communautaire du 19 mai 2025, portant modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de Nîmes Métropole.

VU l'article 4.6 dudit règlement intérieur, applicable aux aires d'accueil des gens du voyage (actuelles et à venir) qui prévoit, que la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole fixe une période de fermeture annuelle de chaque terrain afin d'assurer les travaux nécessaires à son entretien. Cette période aura une durée de l'ordre de 2 semaines.

CONSIDERANT que des travaux de réfection et d'entretien doivent être réalisés sur l'aire et que la réalisation de ceux-ci n'est pas compatible avec la présence des voyageurs : Nettoyage en profondeur de l'aire, peinture et réfection des blocs sanitaires et des portes, remplacement des prises, remplacement de hublots éclairage emplacement cuisine, remplacement des grilles d'aération sur les portes, réfection des étendoirs,

CONSIDERANT que l'arrêté n° 2025-10-138 du 23 octobre 2025 avait fixé la période de travaux, et la fermeture consécutive de l'aire, du lundi 1^{er} décembre 2025 à 16h00 au lundi 29 décembre 2025 inclus, et qu'en fin de compte les travaux ont été reportés en janvier 2026 et l'aire a été maintenue ouverte durant le mois de décembre 2025,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux, l'aire sera fermée aux voyageurs du lundi 5 janvier 2026 à 16h00, au lundi 18 janvier 2026 inclus

CONSIDERANT l'obtention des autorisations de travaux et que pour des raisons de sécurités des biens et des personnes, durant ces travaux l'aire devra être libre de toute occupation, pour la période du lundi 5 janvier 2026 à 16h00, au lundi 18 janvier 2026 inclus.

OBJET : Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux

CONSIDERANT que le territoire de Nîmes Métropole comporte une aire d'accueil située sur la commune de Marguerittes, celle-ci sera ouverte durant la fermeture temporaire de l'aire d'accueil de Nîmes Saint-Césaire, l'accueil des voyageurs y sera assuré.

ARRETE

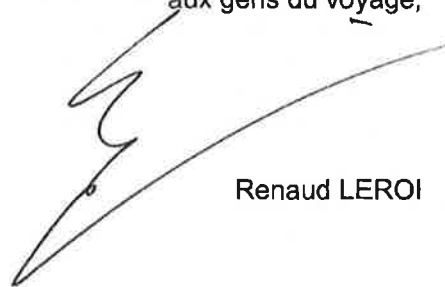
ARTICLE 1 : L'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire 215 chemin de Cante Perdrix 30900 Nîmes, sera fermée du lundi 5 janvier 2026 à 16h00, au lundi 18 janvier 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transcrit sur le registre des actes de Nîmes Métropole
- Transmis à Monsieur Le Préfet.

Fait à Nîmes le, 05 JAN. 2025

Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller communautaire délégué
aux gens du voyage,



Renaud LEROI

VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite).